

«Muguette Dini propose que le délai de prescription des agressions sexuelles soit porté à 10 ans»

27/10/2011

Une fois de plus, Muguette Dini prend la défense des femmes en proposant que le délai de prescription des agressions sexuelles soit porté à 10 ans

Ancienne présidente de la Commission des Affaires sociales du Sénat, Sénatrice centriste du Rhône, Muguette Dini a déposé hier une proposition de loi portant de 3 à 10 ans, le délai de prescription de l'action publique des agressions sexuelles autre que le viol.

De l'avis de nombreux experts médicaux, **les symptômes du traumatisme psychique consécutif à des violences sexuelles, agression ou viol, sont identiques** et les victimes éprouvent les mêmes difficultés psychologiques à dénoncer les faits, et lorsqu'elles y parviennent, à porter plainte dans un délai court après leur agression.

Muguette Dini insiste donc sur le fait que **la loi doit laisser le temps à chaque victime de se reconstruire pour qu'ensuite celle-ci puisse engager des poursuites pénales.**

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)